

Gaz fossiles et gaz vert renouvelables, des enjeux stratégiques

Réindustrialisation, décarbonation, économie, souveraineté.

Jamais le gaz et le biogaz n'auront été autant au cœur de l'actualité depuis l'invasion de l'Ukraine. Pour l'industrie gazière, ce fut un électrochoc, une sidération et désormais une impérieuse nécessité d'adaptation.



XAVIER JOLY,

Président et fondateur
de la société GASEO.

GASEO construit et exploite des unités d'épuration du biogaz en qualité biométhane ainsi que des stations de ravitaillement en GNV/bioGNV pour la mobilité lourde, bus, autocars et poids lourds.

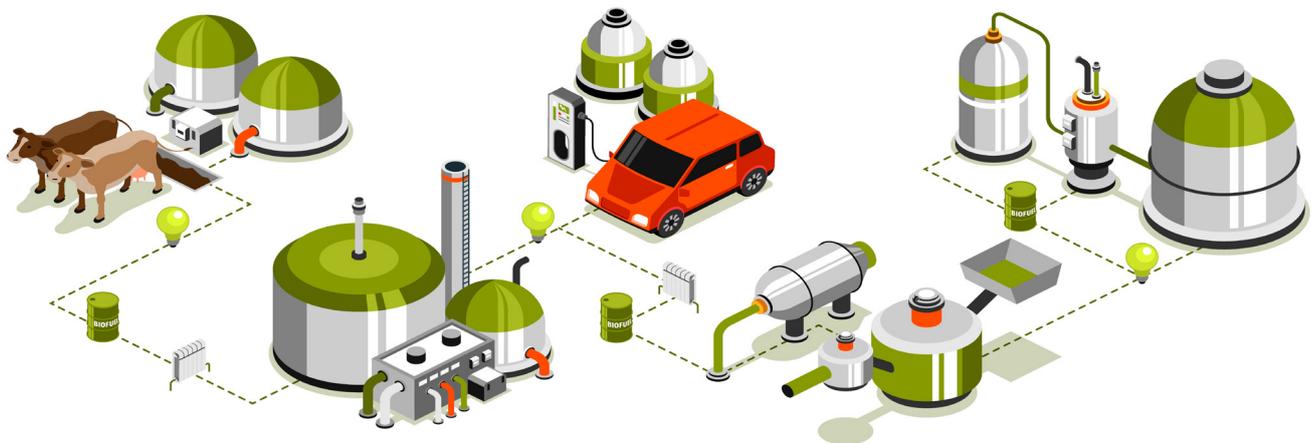
Xavier JOLY a également été durant 4 ans Président de la Biogazvallée, l'association des professionnels du biogaz.

A lors que la consommation en gaz fossile baisse, la part du gaz renouvelable réinjecté dans le réseau gazier augmente. La technique de production de gaz renouvelable à partir de méthanisation, ou biogaz, est connue de longue date, mais son réel essor et industrialisation ont débuté sur les dernières années et se poursuivent. D'abord imaginé pour la production d'électricité par cogénération, le biogaz prit un virage pour être transformé en biométhane, gaz vert renouvelable décarboné, de qualité identique au gaz naturel fossile. Il est ainsi réinjecté dans les réseaux gaziers, notamment NaTran et GRDF. Et c'est dans une logique de continuité, que ce biométhane trouve sa finalité dans la mobilité avec le bioGNV, c'est-à-dire du biométhane comprimé. Technologiquement éprouvé, ce bioGNV est désormais utilisé pour la mobilité lourde, à l'image des 1300 bus de la RATP en circulation dans Paris.

L'état français a fait le job !

Un devoir des pouvoirs publics est d'amorcer de nouvelles filières, impulser de l'emploi, fixer un cadre et des règles. Ainsi, l'état a défini des tarifs de rachat

du biométhane par réinjection dans le réseau gazier. Ceci a permis à la filière de prendre son élan, et d'atteindre un niveau de croisière désormais fortement industrialisé. Avec un déficit public incompatible, de nouveaux mécanismes qualifiés d'« extra-budgétaires », non financés par l'état, se mettent en place. Les producteurs de biométhane ayant bénéficié d'un tarif de rachat, pourront trouver une seconde vie et continuer à générer une énergie décarbonée. Un bémol ? Des textes réglementaires complexes, qui freinent la concrétisation de nouveaux projets, et quelques fois des règles de non-sens. Exemple, l'arrêté du 14 juin 2021 exige que le risque de rejets en méthane à l'atmosphère soit très faible, inférieur à 0,5%. Cette mesure, tout à fait louable et sur laquelle la profession est en accord de principe, se révèle très complexe, sauf de mettre des moyens de mesure de haute précision, de surinvestir sans compensation tarifaire (ce que font les allemands, ils compensent), de provoquer une surconsommation d'énergie, l'effet Shaddock. Alors que d'autres règles étonnamment souples tolèrent des émissions de méthane à l'atmosphère en quantités considérables, tel l'arrêté du 15 février 2016 sur les



centres d'enfouissement de déchets. Des améliorations sont donc encore possibles avec une plus grande hauteur de vue.

Le gaz renouvelable, reconnu par la Cour des Comptes

La Cour des Comptes, dans son rapport du 6 mars 2025, reconnaît que le gaz renouvelable est l'un des piliers de la réalisation des objectifs climatiques et de décarbonation.

- **(Ré)industrialisation** : La production de gaz renouvelable provient de nos territoires, par fermentation de matière organique, de nos biodéchets agricoles. Il s'agit d'une production locale non-délocalisable.
- **Une énergie décarbonée** : Seule la matière organique végétale permet la production de gaz renouvelable et autorise une baisse de 80% des émissions de CO₂. Par ailleurs, les biodéchets sont disponibles d'une année sur l'autre, le sourcing est ainsi fiabilisé.
- **Une économie aux multiples facettes** : Le gaz renouvelable a un coût de revient plus important que l'achat de gaz fossile. Ou bien est-ce le gaz fossile qui est trop subventionné avec des effets néfastes en émission de CO₂ non taxés ?

Non comptabilisés, le gaz renouvelable a cependant des bénéfices économiques attractifs :

- Les résidus issus de la fermentation sont entièrement réutilisés en substitution des engrais chimiques (engrais très

émetteurs de CO₂ et fabriqués à partir de gaz fossile).

- Il apporte un soutien économique aux agriculteurs et à la transition agroécologique.
- Ce sont plus de 3 milliards d'euros d'activité qui circulent dans l'ensemble des territoires en France, majoritairement dans des collectivités de moins de 10.000 habitants.
- **Souveraineté** : Enfin, la place du gaz renouvelable ne demande qu'à grossir, car elle ne subit pas les crises internationales et contribue à plus de stabilité. Et cela n'a pas de prix.

Et la suite de l'histoire ?

Alors que l'Europe veut interdire le moteur à combustion, alimenté ou non par du gaz renouvelable, la question se pose si le rôle de l'Europe est d'encadrer ou bien de décider qu'une technologie est bonne ou mauvaise. Dans le même temps, la RATP et la région Ile-de-France lancent le grand programme « bus 2025 » de conversion de ses bus pour atteindre un taux de 50% de sa flotte fonctionnant au gaz renouvelable par moteur thermique, programme soutenu financièrement par... l'Europe !

Sans crainte, le gaz renouvelable va faire parler de lui, en apportant sa contribution à la (ré)industrialisation, en apportant une contribution particulière à la décarbonation et en nous offrant plus de souveraineté économique et stratégique. ■